

COMMUNIQUÉ N° 00000198 /DMP/DAG/DG/PAD DU 10 JAN 2025
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N° 014/AONO/CIPM-AS/PAD/2024 DU 02/12/2024 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES
D'ASSURANCES DE LA REGIE DU DRAGAGE, SUCCURSALE DU PORT AUTONOME DE DOUALA (LOT 2 :
RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF D'ENTREPRISE). -

Financement : Budget RDD exercices 2025 et suivant.

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala (PAD), Maitre d'Ouvrage, communique :

Par Décision n° 0028-25 du 10 JAN 2025, la lettre-commande
objet de l'appel d'offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Attributaire	Montants F CFA TTC	Délai d'exécution
Compagnie ROYAL ONYX INSURANCE Cie SA, B.P 12 230 Douala	9 146 475	Vingt-quatre (24) mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) jours suivant la
publication du présent communiqué, à la Division des Marchés Publics du PAD, pour
l'établissement du marché y afférent.

Les soumissionnaires ci-après désignés n'ont pas été retenus pour les motifs suivants :

Soumissionnaires	Motif
ZENITHE INSURANCE	Classé 2 ^{ième}
SAAR ASSURANCE SA	Note technique insuffisante (inférieure à 80/100)
SUNU ASSURANCE S.A	Note technique insuffisante (inférieure à 80/100)
AREA ASSURANCES S.A	Non-conformité des pièces administratives non régularisées après le délai de 48 heures

Ils sont par conséquent invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Division des
Marchés Publics du Port Autonome de Douala, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour les
soumissionnaires non retenus.

NB. En cas de recours non fondé, la caution de soumission peut être retenue.

DOUALA, le 10 JAN 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,




CYRUS NGO'O